

## CONSEIL

### Cent septième session

#### RESOLUTION N° 1341

(adoptée le 5 décembre 2016 par le Conseil à sa 107<sup>e</sup> session)

### RAPPORTS SUR LA DIX-HUITIEME SESSION ET LA DIX-NEUVIEME SESSION DU COMITE PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

*Le Conseil,*

*Rappelant* que, conformément à la résolution n° 1313 du 27 novembre 2015, le Comité permanent des programmes et des finances avait été invité à se réunir dans le courant du mois de juin 2016 afin de prendre, au nom du Conseil, toutes les mesures qu'il jugerait nécessaires en ce qui concerne le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2015, les rapports relatifs aux travaux de l'Organisation pour 2015, la révision du budget pour 2016, le barème des quotes-parts pour 2017, ainsi que les questions connexes,

*Considérant* que, conformément à la résolution n° 1313, le Comité permanent des programmes et des finances avait été invité à se réunir à nouveau en novembre 2016 pour examiner les questions relevant de sa compétence conformément à son mandat,

*Ayant reçu et examiné* les rapports sur la dix-huitième session (S/18/18) et la dix-neuvième session (S/19/15) du Comité permanent des programmes et des finances,

1. *Prend note* de ces rapports ;
2. *Prend note* des décisions prises par le Comité permanent des programmes et des finances à sa dix-huitième session.
3. *Approuve* les décisions prises par le Comité permanent des programmes et des finances à sa dix-neuvième session conformément au paragraphe i) de son mandat.